“Remise à plat fiscal”= Hold up sur la Sécu !

La principale mesure la « remise à plat fiscale » annoncée par J.M. Ayrault est la fusion en un seul impôt de la CSG (contribution sociale généralisée) et de l’impôt sur le revenu. Sa conséquence serait la disparition de fait la Sécurité Sociale, dont le budget serait confondu avec celui de l’Etat.

La “Sécu” est en France, une institution autonome qui gère un budget une fois et demi supérieur à celui de l’Etat pour financer les soins, les retraites, les allocations familiales, les accidents de travail. Ce budget ne peut être utilisé à d’autres fins.
A l’origine, elle était entièrement financée par des cotisations sociales, c’est à dire une partie du salaire, versées par les employeurs en plus du salaire net. Depuis 1990, le gouvernement socialiste de M. Rocard, a remplacé une partie de ces cotisations par un impôt, versé à 88 % par les salariés actifs ou retraités : la CSG. Aujourd’hui, la CSG finance 20 % des dépenses de sécurité sociale (dont plus de 40 % de l’assurance maladie)..

D’autres taxes (alcool, tabac..) remplacent aussi les cotisations sociales. Cela a permis aux gouvernements de droite et de gauche, d’exonérer les patrons d’une partie du financement de la Sécu. La « baisse du coût du travail », ainsi obtenue permet l’augmentation des profits.

La CSG conserve pourtant un avantage : elle sert uniquement aux dépenses de Sécurité Sociale. La fusion CSG/impôt sur le revenu voulue par Ayrault signifierait la fin de l’autonomie financière de la Sécu. Le nouvel impôt pourrait aussi bien servir à payer une expédition coloniale en Afrique, que des soins!

Cette réforme mettrait sur les rails l’exonération définitive du financement de la protection sociale par les employeurs. Ce sont les classes populaires qui paieraient, par une augmentation de leurs impôts. Pour ne pas aboutir à une pression fiscale insupportable la Sécurité Sociale ne pourrait plus être, dans ces conditions, qu’une couverture minimum pour les plus pauvres, complétée, pour ceux qui en auraient les moyens, par des assurances privées.

La seule alternative c’est la défense d’une Sécurité Sociale indépendante de l’Etat et des patrons, financée exclusivement par des cotisations sociales, et gérée par les salariés. C’est une urgence.

Le 7 décembre 2013.

Pour contacter le NPA santé écrire à :
npa-sante-secu-social@orange.fr
npa2009.org

Avorter est un droit!

« L'IVG n'est pas un problème : c'est une solution pour toute femme qui souhaite interrompre sa grossesse dans les délais prévus par la loi » réaffirme le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes.
Le problème, c'est l'accès à l'IVG, droit inscrit pourtant dans la loi. Il est remis en cause par la fermeture de 130 établissements ces dernières années.
Dans les structures restantes, le manque de moyens et de personnel dédiés ne permet pas le choix de la méthode d'avortement ou d'anesthésie. Ainsi les délais d'attente conduisent hors des délais autorisés par la loi, sans parler des longues distances à parcourir quand ce n'est pas l'obligation de déplacements à l'étranger.... pour celles qui en ont les moyens.
La ministre en charge des droits des femmes est « sensible » à la recommandation de remplacer dans le Code de la santé publique « la femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse » par « la femme qui ne souhaite pas poursuivre une grossesse peut demander à un médecin de l'interrompre » mais « réservée » sur la remise en cause du délai de réflexion de sept jours prévu entre les deux premières consultations, ainsi que sur la suppression de la clause de conscience des médecins qui les autorise à refuser de pratiquer une IVG. ce sont pourtant autant d'obstacles au droit à l'avortement.
Mais surtout, la ministre reste silencieuse sur l'exigence d'un moratoire sur la fermeture des centres d'IVG, comme sur les moyens à dédier à tous les établissements qui doivent, au terme de la loi, pratiquer l'IVG jusqu'à 12 semaines. Austérité gouvernementale oblige, Il est fort probable que ces recommandations n'enrichirons pas le projet de loi sur l'égalité femmes hommes qui sera examiné en janvier au Parlement.
Répondre aux besoins des femmes implique une rupture avec la logique de casse des hôpitaux publics qui prévaut toujours avec Hollande comme avant avec Sarkozy.
Face à ces politiques, seule la lutte déterminée paye, à l'exemple du Collectif de l'hôpital Tenon à Paris qui, après 4 ans de lutte a obtenu la réouverture du centre IVG, malgré le refus de l'APHP et la présence hebdomadaire d'opposants d'extrême-droite.

Etudiants en travail social : Un stage pour tous, la gratification pour tous!

Des étudiants en formation de travail social et du secteur sanitaire et social sont mobilisés depuis plusieurs mois pour demander des moyens nécessaires pour l'application du volet « gratification » de la loi FIORASO. Celle ci étend en effet l'obligation de gratification des stagiaires, aux associations, collectivités territoriales et hôpitaux sur l'ensemble des départements.
Le problème est qu'aucun fond n'a été débloqué par le gouvernement pour appliquer cette loi ! Ainsi les étudiants se retrouvent soit sans stage, soit avec des stages non rémunérés. Plusieurs assemblées générales se sont déroulées sur tout le territoire afin de permettre à l'ensemble des étudiants concernés de discuter de l'organisation et de la coordination pour la tenue de nouvelles dates de mobilisation.
Le 14 décembre, une nouvelle mobilisation nationale est prévue à Paris pour revendiquer la gratification des stagiaires par le gouvernement.